

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES GÉNÉRALES (CCTG) APPLICABLES AUX MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL : MISE À JOUR DE CERTAINS FASCICULES

L'essentiel

L'arrêté du 30 mai 2012 relatif à la composition du cahier des clauses techniques générales applicables aux marchés publics de travaux de génie civil a été abrogé par l'arrêté du 28 mai 2018 relatif à la composition du cahier des clauses techniques générales applicables aux marchés publics de travaux de génie civil, paru le 14 juin 2018, **supprimant le fascicule 62 titre V** (relatif aux règles techniques de conception et de calcul des fondations d'ouvrages de génie civil), et **approuvant les versions de décembre 2017 de huit fascicules** :

- **Fascicule 25** - Exécution des assises de chaussées en matériaux non traités et traités aux liants hydrauliques ;
- **Fascicule 26** - Exécution des revêtements superficiels (enduits superficiels et matériaux bitumineux coulés à froid) ;
- **Fascicule 27** - Fabrication et la mise en œuvre des enrobés hydrocarbonés ;
- **Fascicule 65** - Exécution des ouvrages de génie civil en béton ;
- **Fascicule 67 titre I** - Étanchéité des ponts routes et des passerelles (support en béton et support métallique) ;
- **Fascicule 67 titre III** - Étanchéité des ouvrages souterrains ;
- **Fascicule 68** - Exécution des travaux géotechniques des ouvrages de génie civil ;
- **Fascicule 86** - Construction d'installations de traitements biologiques de déchets ménagers avec éventuellement d'autres déchets non dangereux.

Les fascicules du CCTG Travaux sont disponibles en téléchargement gratuit :

- sur le site de la FNTF, rubrique **INFODOC – INNOVATION ET TECHNIQUE** ;
- au Bulletin officiel du ministère chargé du développement durable.

TEXTES DE RÉFÉRENCE :

- Arrêté du 28 mai 2018 relatif à la composition du cahier des clauses techniques générales applicables aux marchés publics de travaux de génie civil
- Bulletin officiel du ministère chargé du développement durable : www.bulletin-officiel.developpement-durable.gouv.fr

Contact : dtr1@fntp.fr

